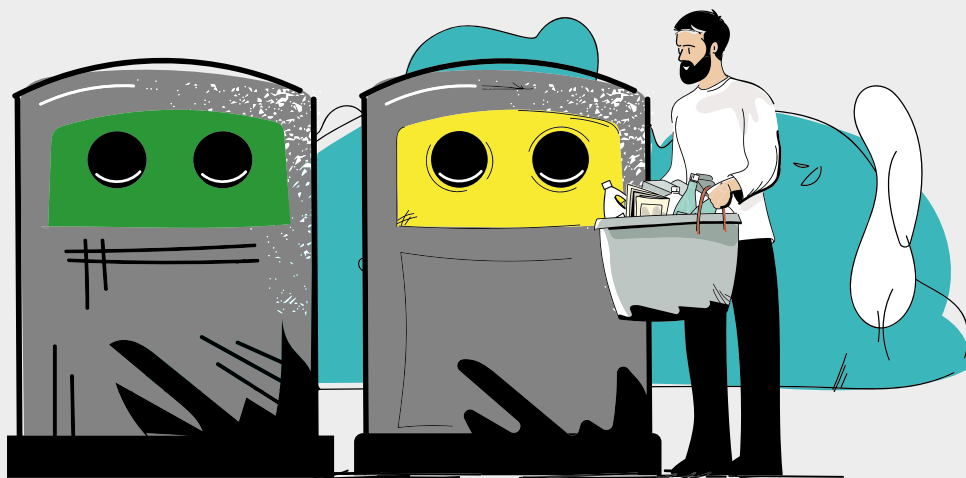


# GUIDE DU TRI

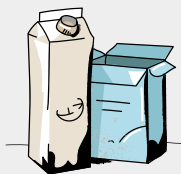
## DES PROFESSIONNELLS

Dinan Agglomération propose un service de collecte aux professionnels, sous certaines conditions et pour des déchets comparables à ceux des ménages par leur nature, leur quantité et leur taille.



POUR UN TRI SANS ERREUR, SUIVEZ LE GUIDE !

## LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



### EMBALLAGES EN CARTON

Boîtes et emballages de petite taille...



### EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, aérosols, canettes...



### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

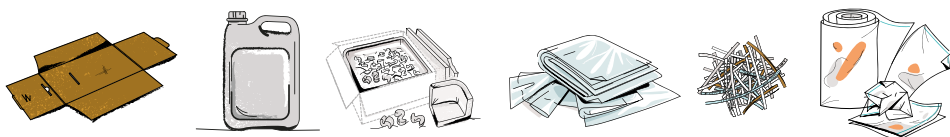
Bouteilles, flacons et pots < 5L, barquettes, sacs et sachets...



### PAPIERS

Journaux, prospectus, papiers de bureau, enveloppes...

### LES INTERDITS

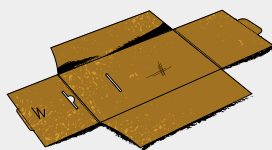
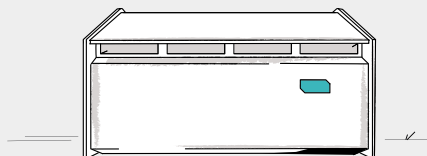


Grands cartons, flaconnage > 5L, polystyrène, mousse de calage, films plastiques, papiers absorbants et papiers souillés, papiers broyés, emballages de produits dangereux...

### RAPPEL

Les emballages de grande taille, dommageables au processus de tri, sont strictement interdits. Un bac jaune non conforme peut ne pas être collecté.

## LES CARTONS

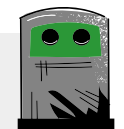


Cartons pliés et propres

### LES INTERDITS

Polystyrène, plastiques, cerclages...

## LE VERRE



Bouteilles, pots, bocaux et flacons...

### LES INTERDITS

Vaisselle (verres, pyrex), vitrages (vitres, miroirs)...

## LES DÉCHETS COMPOSTABLES



Épluchures, restes de repas, filtres et marc de café, essuie-tout...

### LES INTERDITS

Gros os, coquillages, sacs, mégots...

### RAPPEL

Les aires de compostage partagé sont réservées aux habitants. Des repreneurs privés peuvent venir collecter les biodéchets professionnels, si le compostage sur place n'est pas possible.

## LES ORDURES MÉNAGÈRES



PETITS OBJETS USAGÉS OU CASSÉS NON DANGEREUX...



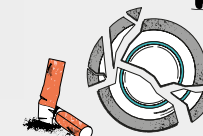
DÉCHETS D'HYGIÈNE

Lingettes, couches, cotons, papiers et chiffons souillés...



DÉCHETS ALIMENTAIRES DIFFICILEMENT COMPOSTABLES

Gros os, coquillages...



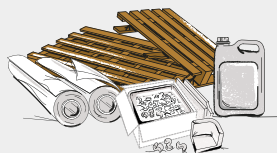
MÉGOTS, BRISURES ET BALAYURES

### RAPPEL



Déposez vos ordures ménagères en sacs fermés.

# LES AUTRES DÉCHETS PROFESSIONNELS



## EMBALLAGES PROFESSIONNELS

Palettes, caissettes, grand flaconnage > 5L, grands rouleaux, films et bâches plastiques, polystyrène et mousse de calage...



## DÉCHETS DANGEREUX

Déchets électriques et électroniques, batteries, extincteurs, peintures, déchets chimiques...



## MOBILIER ET DÉCHETS DU BÂTIMENT

Mobilier, gravats, plâtre, isolants, bois...

RAPPEL

- 1** Je peux faire appel à des repreneurs privés généralistes (ROMI, GUYOT Environnement, MARC Environnement, SUEZ, VEOLIA, ...) ou spécifiques (Refood et Coursiers Dinannais pour les déchets compostables, CHIMIREC pour les déchets dangereux, ...).
- 2** Je peux déposer gratuitement mes déchets du bâtiment en points de collecte. Tous les points de collecte sur [oca-batiment.org](http://oca-batiment.org).
- 3** Je peux utiliser les déchèteries communautaires (sauf déchets dangereux) en respectant les conditions d'accès, de dépôt et de facturation.

**DINAN AGGLOMÉRATION EST  
À VOTRE ÉCOUTE POUR RÉPONDRE  
À VOS QUESTIONS**

Pour tout contact : 02 96 87 72 72,  
[dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

Collecte et facturation :  
[relation.entreprises.dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:relation.entreprises.dechets@dinan-agglomeration.fr)



**D'INFORMATIONS  
SUR**

**[www.dinan-agglomeration.fr](http://www.dinan-agglomeration.fr)**